

Communiqué de presse

## Patrick Van Impe élu nouveau président par l'Assemblée générale de l'IRE

Bruxelles, le 29 avril 2022 – L'Assemblée générale du 29 avril 2022 a élu Patrick Van Impe (HLB Belgium) comme nouveau président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). Il succède à Tom Meuleman (PwC), dont le mandat de trois ans est arrivé à terme. Le nouveau vice-président est Eric Van Hoof (EY).

L'Assemblée générale a également élu un nouveau Conseil, composé de 7 membres néerlandophones et de 7 membres francophones, qui va définir la gestion et la stratégie de l'Institut pour les trois années à venir.

Lors de son discours de clôture, le nouveau président a insisté sur le fait que le manque de visibilité de la profession d'audit ne correspond pas à son rôle sociétal important : *"Nous devons oser communiquer de manière proactive, sortir de notre zone de confort et de notre modestie et formuler des positions claires et critiques dans les débats qui relèvent de notre domaine d'expertise"*.

*"Les réviseurs d'entreprises jouent un rôle clé dans l'économie. Nous fournissons la confiance nécessaire. Les entreprises, les parties prenantes et, par extension, l'ensemble de la société bénéficient de notre travail. Déjà rien que pour cette raison, nous devons nous repositionner en tant que 'Opinion Makers' ».*

En plus de se positionner comme 'Opinion Maker', Patrick Van Impe a également listé les quatre autres objectifs qu'il entend mettre en avant durant sa présidence :

- Dans ses relations extérieures, l'IRE agira comme un partenaire respecté et fiable, que ce soit au niveau de ses propres pouvoirs et de son droit d'initiative (par exemple en matière de normes) ou des pouvoirs qui lui sont délégués par son autorité de supervision ;
- La promotion de l'attractivité de la profession reste une préoccupation permanente. La perception qui prévaut actuellement doit être modifiée. Dans la guerre des talents que nous menons actuellement, nous devons démontrer que nous répondons à plusieurs des exigences professionnelles recherchées par les jeunes diplômés : un emploi porteur

de sens, une grande diversité de missions et de clients, souvent dans un contexte international ;

- L'IRE doit être au service de la profession et de ses membres. En plus des services traditionnels, des outils doivent être mis à disposition pour anticiper les exigences de qualité toujours plus strictes en matière d'organisation des cabinets et la complexité croissante de la digitalisation ;
- La législation doit être suivie de près et il faut s'assurer qu'elle peut être intégrée et appliquée dans notre pratique quotidienne. La nouvelle législation doit non seulement servir l'intérêt public, mais aussi avoir du sens pour notre profession. Il faut éviter la surréglementation ou le 'Gold-plating'. Créer davantage de règles ne conduit pas nécessairement à une meilleure information financière. Nos normes et notes techniques doivent être rédigées dans un langage clair et compréhensible, sans compromis sur la technicité.

L'Assemblée générale a été clôturée en remerciant les membres du Conseil précédent. Le ministre de l'économie, Pierre-Yves Dermagne, a également annoncé que l'ancien président, Tom Meuleman, et le vice-président Fernand Maillard, ont reçu respectivement le titre d'Officier de l'Ordre de la Couronne et d'Officier de l'Ordre de Léopold.

### Patrick Van Impe, nouveau président



**Patrick Van Impe** (1966) est master en sciences commerciales et financières (Handelshogeschool Antwerpen), accountancy (Economische Hogeschool St. Aloysius) et diplômé en sciences fiscales (ESSF ICHEC). Il est Managing Partner chez HLB Belgium et membre du comité exécutif de HLB International.

Il a prêté serment en tant que réviseur d'entreprises en 1996 et a siégé à la Commission de stage, à la Commission de surveillance, au Conseil et au Comité exécutif de l'IRE.

Patrick est membre du conseil d'administration de VOKA Antwerpen-Waasland, expert judiciaire à Anvers et chargé de cours à la KULeuven dans le domaine des missions d'audit spéciales, de la due diligence et de l'audit forensique.

### Eric Van Hoof, nouveau vice-président



**Eric Van Hoof** (1971) est Licencié en Sciences Commerciales et Financières (ICHEC). Il a rejoint le cabinet EY en 1994 et a prêté serment en tant que réviseur d'entreprise en 2005. Il est associé chez EY depuis 2007.

Eric est chargé de cours à l'ICHEC en Normes d'Audit Internationales depuis 2009, a régulièrement enseigné en matière de gouvernance et des normes IFRS et fait partie au sein de IRE d'un des jurys pour l'examen d'aptitude.

Il a en outre exercé la profession de réviseur pour EY en Afrique du Sud entre 1999 et 2002 et est également spécialisé dans la gouvernance de entreprises familiales pour lequel il a obtenu un certificat du Family Firm Institute à Boston.

## Autres membres du Conseil élus

### Rôle Néerlandophone



**Raf Cox (1974)**

Handelsingenieur (UHasselt)  
Venoot bij KPMG Bedrijfsrevisoren Hasselt  
Bedrijfsrevisor in 2008



**Katleen Daems (1976)**

Master Toegepaste Economische Wetenschappen (KULeuven)  
Partner bij BDO Bedrijfsrevisoren  
Bedrijfsrevisor in 2003



**Nico Houthaeve (1976)**

Handelsingenieur (KULeuven)  
Audit & Assurance partner bij Deloitte  
Bedrijfsrevisor in 2009 en Raadslid IBR sinds 2017



**Ine Nuyts (1977)**

Master Toegepaste Economische Wetenschappen (KULeuven)  
Venoot bij Deloitte  
Bedrijfsrevisor in 2007



**Wim Rutsaert (1968)**

Licentiaat Handels- en Financiële Wetenschappen (VLEKHO)  
Quality Assurance & Risk partner bij Moore Audit  
Bedrijfsrevisor in 1998, lid van de Commissie Normen sinds 2012 en Raadslid  
IBR sinds 2016



**Inge Saeys (1966)**

Handelsingenieur (KULeuven)  
Partner bij RSM Interaudit  
Bedrijfsrevisor in 1993, van 2005 tot 2016 en sinds 2019 Raadslid en voorzitter  
van de commissie SME/SMP van het IBR

## Rôle Francophone



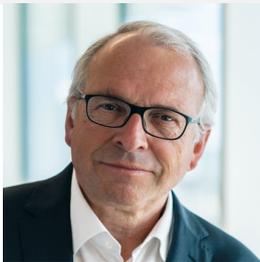
**Olivier de Bonhome (1963)**

Graduat en comptabilité  
Expert-comptable en 1992 et réviseur d'entreprises en 2000  
Membre du Conseil de l'IRE et président de la Commission non-marchand depuis 2019



**Charles-Henri de Streel (1966)**

Licencié en droit (UCL) et licencié en fiscalité (Vlerick Gent)  
Réviseur Associé de C<sup>2</sup> SCRL  
Réviseur d'entreprises en 1998, membre de la Commission contrôle de qualité de 2013 à 2016 et trésorier/membre du Conseil de l'IRE depuis 2019



**Xavier Doyen (1961)**

Licencié en droit (UCL)  
Partner de Mazars  
Réviseur d'entreprises en 1990 et membre de la Commission de surveillance de l'IRE de 1999 à 2016



**Laura Guarino (1987)**

Master en Gestion de l'entreprise (ICHEC)  
Réviseur d'entreprises chez Vandelanotte depuis 2016  
Membre de la Commission de stage et du Conseil des jeunes depuis 2019



**Patricia Leleu (1969)**

Licencié en sciences commerciales et financières (ICHEC)  
Partner de KPMG Belgium  
Réviseur d'entreprises en 1996, membre du Conseil depuis 2010 et présidente de la Commission des Normes de l'IRE depuis 2013



**Alexis Van Bavel (1969)**

Ingénieur commercial et de gestion (UCL)  
Partner de PwC Belgium  
Réviseur d'entreprises en 2000, membre de la Commission contrôle de qualité de 2013 à 2016 et membre du Conseil de l'IRE depuis 2020.

## **CONTACT PRESSE**

Jan LAPLASSE | Chef de service Communication IRE | 0485/702534 | [com@ibr-ire.be](mailto:com@ibr-ire.be)

**L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)** est une organisation professionnelle créée par la loi qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial dans le système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance et son intégrité, est un maillon essentiel dans la création de la stabilité économique et de la confiance de l'ensemble des acteurs. Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises ainsi que d'organiser l'accès à la profession de réviseur d'entreprises. La profession est soumise à une supervision publique indépendante qui est confiée depuis le 1er janvier 2017 au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, laquelle participe directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés et des organisations.

**Le réviseur d'entreprises** est l'auditeur légal en Belgique. Il est un expert indépendant au service des entreprises, des pouvoirs publics et de nombreux organismes du secteur non-marchand. L'objectif principal est d'assurer la fiabilité des comptes annuels ou des comptes consolidés, dont les utilisateurs attendent qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité. Outre son rôle de gardien de la qualité de l'information contenue dans les comptes annuels, le législateur a confié réviseur d'entreprises bien d'autres missions à l'occasion de chaque événement important jalonnant la vie de l'entreprise. Dans des situations de conflits d'intérêts ou d'intérêts divergents, le réviseur d'entreprises joue le rôle d'arbitre indépendant. Il crée, en travaillant en toute indépendance et dans l'intérêt général, une relation de confiance nécessaire avec ses clients et les parties prenantes. La fiabilité des informations et la confiance constituent les conditions préalables et indispensables à la croissance et la prospérité de notre économie.

[www.ibr-ire.be](http://www.ibr-ire.be) - [info@ibr-ire.be](mailto:info@ibr-ire.be)